

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
COEUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025\_173

**Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et le Conservatoire Botanique National de Bailleul**

**Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

**Présents (58) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDRT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (14) :**

Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 72**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



## **SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

### **DELIBERATION 2025\_173**

#### **Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et le Conservatoire Botanique National de Bailleul**

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBN) a pour objet l'expertise pour la préservation de la biodiversité. Il œuvre pour la phytosociologie : comprendre le comportement des espèces végétales en fonction de leur environnement.

Il est l'un des 12 Conservatoires Botaniques Nationaux et couvre la Région Hauts-de-France.

Depuis 2016, Cœur de Flandre agglo a formalisé un partenariat avec le Conservatoire Botanique, véritable vitrine à caractère environnemental, implanté sur notre territoire.

En matière de sensibilisation, les activités du CBN permettent à un public très large de bénéficier des expertises – centre de ressources, publications, conférences et ateliers de formation/sensibilisation à destination de tout public – et des espaces proposés sur le site de Bailleul : jardins à vocation pédagogique, prairie sauvage, bois, verger conservatoire, sentier de grande randonnée, etc.

Le Conservatoire Botanique sollicite Cœur de Flandre agglo pour un soutien financier. La subvention sollicitée permettra la poursuite des activités déjà engagées et d'accompagner le territoire sur d'autres projets.

Le soutien auprès de cette structure s'inscrit pleinement dans les axes du projet de territoire autour des questions environnementales de préservation de la biodiversité et des habitats naturels.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire ;

Considérant que le Conservatoire Botanique National de Bailleul est un véritable acteur de la biodiversité, qu'il est un outil majeur pour la connaissance et la protection de la flore sauvage et des habitats naturels ;

Considérant les partenariats établis ces dernières années et la volonté commune des partenaires de poursuivre cet engagement en faveur de la préservation de la biodiversité grâce à une convention triennale ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat, pour une durée de trois ans, avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, les éventuels avenants ainsi que tous les documents afférents au dossier,
- d'attribuer au Conservatoire Botanique National de Bailleul une aide financière de 120 000 € sur la période 2026-2028, soit 40 000 € par an, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

*Administratrice au sein de la structure, Elizabeth BOULET ne prend pas part au débat et au vote de la présente délibération.*

**Vote :**

**Pour : 72**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

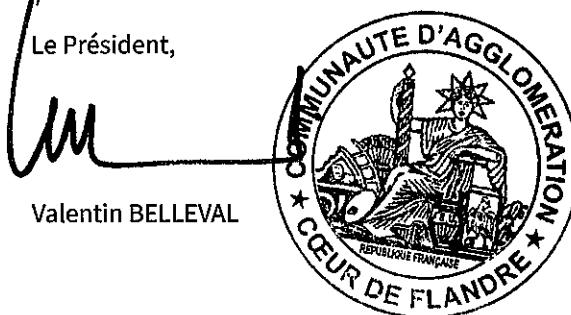
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature of Frédéric JUDE.

Frédéric JUDE

